



## ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-2023

### BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre en règle, appuyé par trois (3) membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes au Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.

#### Candidat

\_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

#### Candidature au poste de : (cochez une ou plusieurs cases)

- Président
- 1<sup>er</sup> vice-président
- 2<sup>e</sup> vice-président planification
- Secrétaire
- Trésorier
- Directeur de la région métropolitaine de Montréal (2)
- Directeur de la région de l'Estrie
- Directeur de la région de la Montérégie
- Directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs
- Directeur de la région de l'Est du Québec
- Directeur de la région du Nord du Québec

#### Signature de trois (3) membres appuyant la candidature :

1. \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées                      Signature                      Date

2. \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées                      Signature                      Date

3. \_\_\_\_\_

Nom en lettres moulées                      Signature                      Date

**Retourner au plus tard le 7 juin 2022 à :** [apcas@apcas.qc.ca](mailto:apcas@apcas.qc.ca) et [jany.mckinnon@environnement.gouv.qc.ca](mailto:jany.mckinnon@environnement.gouv.qc.ca)

**Note :** Une confirmation de la réception du formulaire sera transmise sur demande.



Montréal, le 27 mai 2022

Cher membre,

L'article 6 de la Constitution et des Règlements de l'APCAS prévoit la tenue d'élections pour les postes au Conseil d'administration. Les postes à combler afin de former le Conseil 2022-2023 sont les suivants :

– **Comité exécutif :**

- président;
- vice-président;
- vice-président planification;
- secrétaire;
- trésorier.

– **Directeurs :**

- directeur de la région métropolitaine de Montréal (2 postes);
- directeur de la région de l'Estrie;
- directeur de la région de la Montérégie;
- directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs;
- directeur de la région de l'Est du Québec;
- directeur de la région du Nord du Québec.

La procédure pour l'élection du Conseil 2020-2021 est la suivante :

1. **Retourner au plus tard le 7 juin 2022** votre bulletin de candidature accompagné d'une courte biographie. Tout membre en règle, appuyé par trois membres en règle, peut soumettre une candidature pour un ou des postes du Conseil.
2. S'il y a plus d'un candidat à un poste, un bulletin de vote accompagné de la liste des candidats et leur biographie sera envoyé par courriel à tous les membres au plus tard le 8 juin 2022. **La date limite de retour des bulletins de vote à [apcas@apcas.qc.ca](mailto:apcas@apcas.qc.ca) sera le 9 juin 2022, 11 h du matin.**
3. Si une seule candidature est soumise à un poste, le candidat proposé sera immédiatement déclaré élu par acclamation.
4. Les résultats du scrutin seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle **jeudi 9 juin 2022 de 12h à 12h30 par visioconférence**. Le nouveau Conseil entrera en fonction à ce moment;
5. Inscription et information sur [www.apcas.qc.ca](http://www.apcas.qc.ca)

**Dates à retenir :**

1. Envoi des candidatures jusqu'au 7 juin 2022;
2. Élections si plusieurs candidatures à un poste :
  - Envoi aux membres des candidats au plus tard le 8 juin 2022;
  - Votes à [apcas@apcas.qc.ca](mailto:apcas@apcas.qc.ca) du 8 au 9 juin 2022;
3. Résultats du scrutin : le 9 juin 2022 lors de l'assemblée générale.